

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU 17 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, CODINA DE UNDABEYTIA, NABETH, CAILLOCE, JUST, RENFER.

Absents : M.GAUCHERAND, pouvoir à Mme GUILLOT
Mme MERMET-GUYENNET, pouvoir à Mme Achard
Mme RIVIERE-CLODIC, pouvoir à M.GRISON
Mme BABIC, M.BRANDON, M.DREVON, M.MOREL

Secrétaire de séance : Mme ACHARD

Le compte-rendu de la séance précédente (mars 2019) sera approuvé en même temps que celui-ci.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Information

Aménagement des chemins du Vicard et des Sables

Mme GUILLOT annonce que l'aménagement est fini. Les panneaux sont posés, la zone de rencontre est également terminée. La voie nouvelle est fermée : elle sera ouverte prochainement et il y aura un nouveau sens de circulation.

Délibérations

Baptême de la nouvelle voie

Mme GUILLOT propose plusieurs appellations pour le baptême de la nouvelle voie : « La traversée des Vicards », « Chemin de traverse », « Rue de l'escapade » ou « La traverse du Vicard ».

Mme Guillot demande au conseil s'il y a d'autres propositions mais pas d'autres suggestions proposées.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, choisissent de baptiser la nouvelle voie « La traversée des Vicards ».

COMMISSION DE L'URBANISME

Informations

Avancée des reprises de terrain en bordure de voirie

L'objectif est à terme d'intégrer dans le domaine public environ 200 parcelles, qui correspondent à des trottoirs, des accotements ou des morceaux de voirie et qui sont encore des propriétés privées.

M. Henry s'emploie à faire une vingtaine de reprises à l'année.

SCOT (schéma de cohérence territoriale)

M. Henry indique qu'il est en cours de réalisation pour le territoire allant de Massieux à Garnerans. Il doit être compatible :

- avec le STRADET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) porté par la Région
- avec la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) et notamment ses contraintes concernant les déplacements, la densification des communes
- avec le SDAGE / SAGE (plans de gestion des eaux)
- et enfin le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations).

Il inscrit les futures zones d'activités, commerciales ou d'habitat. Toutes ses dispositions seront donc opposables au Programme Local de l'Habitat, au plan de déplacement urbain et enfin à tous les plans locaux d'urbanismes de son territoire.

Délibérations

Acquisition de la parcelle AH 63 par la signature d'un acte administratif

M. HENRY indique que cette parcelle est située route de Civrieux, qu'un trottoir a été aménagé pour sécuriser la circulation des piétons. La commune doit acquérir les parcelles pour devenir propriétaire de ce nouveau trottoir. Pour cette acquisition, un simple acte administratif suffit.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Rétrocession à la commune et signature de l'acte – lieux-dits les Paillasses et les Dorriers, parcelles section AE n°49,50,51 et 52

Mr Henry rappelle qu'une convention de portage a été signée entre l'EPF de l'Ain et la commune en date du 7 décembre 2015 et que la commune s'est engagée à racheter ces parcelles au terme de 10 années de portage après la signature de l'acte. Afin de permettre la délocalisation et l'aménagement du centre équestre actuel, il est nécessaire de procéder à un rachat par anticipation. Ce terrain agricole coûte 12 545,37 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Acquisition d'un terrain au lieu-dit Champ Bolas, cadastré section AK n°58

Mr Henry indique que c'est la totalité de la parcelle qui est acquise pour un montant de 20 379 euros à la demande des propriétaires. L'acquisition se fera directement sans l'intervention de l'EPF. La nouvelle voirie doit se faire à cet endroit. Dans le futur, il est prévu une aire de covoiturage.

L'objectif de ce projet est d'améliorer la sécurité en donnant un 2^{ème} accès au chemin de Saône.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES

Délibérations

DM n°1

M. le Maire rappelle que la commune doit verser une indemnité suite à l'annulation du permis de construire de la STEP par la cour d'appel de Lyon. Il présente la DM pour le virement des crédits.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DM n°2

M. GRISON propose au conseil d'approuver une modification pour pouvoir imputer dans le compte adéquat la somme nécessaire à l'achat de la propriété SABY. Une part de la TVA sera récupérée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DM n°3

M. GRISON présente la correction d'imputation liée à la cession de l'ancienne tondeuse autoportée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

COMMISSION DES BATIMENTS

Informations

Travaux de transformation du local des Pompiers

M. FOURNIER donne des informations concernant la démolition du local, le terrassement réalisé et le commencement des fondations. Les raccordements téléphones, eaux usées et pluviales ont eu lieu. Les menuiseries extérieures seront en sapin. Pour l'instant, les délais des travaux sont respectés.

Point travaux de la salle polyvalente et du CDI

M. FOURNIER annonce la réalisation de locaux supplémentaires en sous-sol dans la salle polyvalente. Séparation des locaux sur des anciens vestiaires, création de placards supplémentaires pour les associations. La commune pourra ranger le matériel des élections, le matériel des services techniques. Les associations auront des placards pour ranger leur matériel. Un seul local pour le Sou des Mômes. Tout le matériel sera au même endroit pour tout le monde.

Concernant le CDI, les travaux ont commencé également pour favoriser le rangement du matériel des instituteurs.

Une porte coupe-feu a été installée au CDI. Derrière cette porte, il sera installé des étagères et du rangement sera prévu.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Informations

Parcours du cœur

Mme ACHARD indique que cela devient compliqué d'organiser des manifestations : la Préfecture devient exigeante et pointilleuse sur la demande des documents à fournir. Cette année, l'arrivée, en plus d'une collation vitaminée et des conseils de professionnels de santé, il est prévu deux séances de stretching pour se détendre. Le départ se fait à Trévoux à 9h30 et le parcours reste sur le chemin de Halage jusqu'à Massieux.

Distribution de la future Lettre aux Masserots

Mme Achard informe que la Lettre aux Masserots est actuellement en relecture et sera distribuée la semaine prochaine.

Demande d'utilisation de la salle polyvalente

Mme ACHARD rappelle que la salle polyvalente n'est pas en location pendant les vacances scolaires et les jours fériés : ceci est noté dans le règlement. Ces périodes servent à l'entretien technique de la salle et de plus, le nettoyage n'est pas prévu pendant les congés.

DIVERS

Information

M. Grison présente le projet d'implantation du magasin Lidl et la reconfiguration de la future zone commerciale. Les conseillers auront un mois pour en prendre connaissance, pour faire remonter leurs interrogations ou faire des propositions qui seront débattues lors du prochain conseil municipal de mai 2019.

En fonction de ces remarques éventuelles, il sera demandé au promoteur du projet de venir répondre à ces questions au conseil municipal suivant. Les conseillers auront alors à donner leurs avis sur cette implantation, avant de solliciter l'avis de la Communauté de communes Dombes Saône-Vallée.

Délibération

M. Grison informe que l'Association des Maires de France lance un appel pour une demande de subvention exceptionnelle pour la restauration de la cathédrale « Notre Dame de Paris ».

Le conseil municipal est d'accord pour participer à cet élan de solidarité. La somme de 50€ et de 100€ est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une subvention de 100 € (détail du vote : 100 € (5 voix), 50 € (4 voix) et une abstention).